

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

1 Organisation :

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

2 Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

L'attribution de **subventions**.

3 Ressources :

- ◆ Un réseau de bénévoles
- ◆ Un soutien financier privé (cotisations, mécénat) et public (État, Région, Département).

4 Membres Fondateurs :

AXA, Bellon S.A (Sodexo-Alliance), Crédit Agricole S.A., Danone, Devanlay, Fédération Française du Bâtiment, Fimalac, Fondation Électricité de France, Indreco, L'Oréal, Michelin, Parcs et Jardins de France, Shell France, Vivendi

Rejoignez-nous !

FONDATION



DU PATRIMOINE



Fondation du Patrimoine
Délégation Régionale Centre-Ouest
Equatop, 61 rue du Murier
37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
Tél.: 02 47 05 28 67

www.fondation-patrimoine.org

FONDATION



DU PATRIMOINE



*Préserveons aujourd'hui
l'avenir*



*Sauvons & Restaurons
l'Eglise Saint Nicolas
de
Le Mesnil Simon*

Bon de souscription

Oui je fais un don pour aider à la restauration de l'Eglise Saint Nicolas de Le Mesnil Simon (Merci de libeller votre chèque de l'ordre de « **Fondation du Patrimoine - Eglise Saint Nicolas de Le Mesnil Simon** ») et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune ou dans le département d'Eure-et-Loir, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.
Mon don est de : euros et je bénéficie d'une déduction d'impôt

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :
(exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).
- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable
- **OU** de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable
- **OU** de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 000 €) (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôts)
Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt)

Je souhaite bénéficiaire d'une économie d'impôt au titre :

de l'impôt sur le revenu **OU** de l'impôt sur la Fortune **OU** de l'impôt sur les sociétés

NOM ou SOCIETE :
ADRESSE : CODE POSTAL :
VILLE : EM@IL :

Je souhaite que mon don reste anonyme

Faites votre don en ligne depuis notre site internet sécurisé :
www.centre.fondation-patrimoine.org

Fondation du patrimoine
Délégation Régionale Centre-Ouest
61, rue du Murier
37540 Saint-Cyr-sur-Loire

Coupon réponse à renvoyer à :

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous faisions communications vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-dessus.
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.
La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de la commune ou dans le département d'Eure-et-Loir, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.
La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons. . .



RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT NICOLAS DE LE MESNIL SIMON

HISTORIQUE ET PRESENTATION DE L'EDIFICE

Le Mesnil Simon possède une église paroissiale depuis le IX^e siècle. Une charte du roi d'Angleterre datant de 1145 mentionne le don de l'église du Mesnil par Foulques d'Anet à l'abbaye du Bec Hellouin. Dédicée à Saint Nicolas, l'église actuelle date de la fin du XV^e siècle. Elle fut édifée après la Guerre de Cent ans qui ravagea la paroisse. Seul le clocher primitif élevé au XIII^e siècle survécu aux guerres. Le chantier de reconstruction initié dès 1480-1490 perdura durant tout le XV^e siècle.



Les vitraux historiés de cette époque furent détruits durant la Révolution Française. Des fragments retrouvés furent remontés dans le désordre et l'on compléta par la suite ces verrières avec des verres aux motifs géométriques.

Après plusieurs campagnes de restauration, dont la dernière remonte à 1972, la commune doit impérativement engager des travaux de rénovation au risque de mettre en péril cet édifice inscrit aux monuments historiques.

Cette première tranche de travaux consistera à refaire entièrement la couverture avec une consolidation de la charpente.

La Fondation du Patrimoine soutient notre projet et propose de s'associer en nous aidant à mettre en place une opération de souscription. C'est pourquoi nous lançons un appel à vous tous, habitants, responsables d'entreprises, paroissiens, amis de la commune pour participer à ce projet en complétant et en expédiant le bulletin de souscription ci-joint accompagné de votre don.

D'avance, merci de votre générosité.

Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine
pour la sauvegarde de cet édifice et profitez d'une réduction d'impôt.

